

**Annexe 1 de la convention de scolarisation AGEA**

**Ensemble Scolaire Assomption Montpellier**  
**Tarifs et règlements financiers**  
**Année scolaire 2023/2024**

L'ensemble scolaire Assomption Montpellier, comprenant un collège et une école, est un établissement privé catholique d'enseignement associé au service public par contrat avec l'Etat. A ce titre, il perçoit une participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (Département pour les collégiens ; Mairie pour les écoliers résidant à Montpellier) et les enseignants sont personnels de l'Education Nationale.

La contribution des familles est destinée aux dépenses liées au caractère propre de l'ensemble scolaire, à l'entretien immobilier, aux infrastructures ainsi qu'à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et du réseau Assomption.

**Table des matières**

1.	INSCRIPTION – REINSCRIPTION : .....	2
2.	CONTRIBUTION DES FAMILLES .....	2
3.	SECTION BILINGUE ANGLAIS.....	3
4.	FRAIS DE SERVICE DE RESTAURATION : .....	3
5.	PERISCOLAIRE .....	5
6.	CASIERS.....	6
7.	IPAD pour les collégiens de 6 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> .....	6
8.	FRAIS ANNEXES .....	6
9.	COTISATION APEL : .....	7
10.	MODALITES DE REGLEMENT : .....	7
11.	RETARD DE PAIEMENTS ET IMPAYES : .....	8
12.	LE MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA .....	9

## 1. INSCRIPTION – REINSCRIPTION :

Il convient de joindre au dossier d'inscription ou de réinscription **une somme de 180 €**. Ce montant est un acompte sur la scolarité et sera donc déduit de la facture annuelle de septembre 2023.

Ce règlement se fait par :

- Carte Bancaire en ligne via EcoleDirecte,
- Carte Bancaire sur place au service comptabilité du collège,
- Chèque bancaire à l'ordre de l'AGEA en précisant au dos du chèque le nom et prénom de l'élève et son futur niveau scolaire en septembre 2023.

En cas de désistement de la famille, cet acompte ne sera pas remboursé.

## 2. CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution familiale s'élève à :

	Niveaux	Contribution familiale /an	Acompte payé	Mensualisation sur 10 mois de septembre 2023 à juin 2024
<b>Ecole maternelle</b>	TPS Très Petite Section	2000€ /an	180€	2000€-180€ = 1820€ /10 mois, <b>soit 182€/mois</b>
<b>Ecole maternelle</b>	PS, MS et GS Petite Section Moyenne Section Grande Section	1040€ /an	180€	1040€-180€ = 860€ /10 mois, <b>soit 86€/mois</b>
<b>Ecole élémentaire</b>	CP, CE1, CE2, CM1 et CM2	1200€ /an	180€	1200€-180€ = 1020€ /10 mois, <b>soit 102€/mois</b>
<b>Collège</b>	De la 6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup>	1670€ /an	180€	1670€-180€ = 1490€ /10 mois, <b>soit 149€/mois</b>

En outre, les familles peuvent faire un don déductible des impôts sur les revenus à hauteur de 66%) à la Fondation Assomption. Ces dons sont consacrés aux investissements immobiliers.

**Réductions sur la contribution des familles**, en fonction du nombre d'enfants d'une même famille scolarisés dans l'ensemble scolaire (hors TPS) :

Pour 2 enfants inscrits	10% de réduction pour le 2 <sup>e</sup> enfant
Pour 3 enfants inscrits	10% de réduction pour le 2 <sup>e</sup> enfant 20% de réduction pour le 3 <sup>e</sup> enfant
À partir du 4 <sup>e</sup> enfant	10% de réduction pour le 2 <sup>e</sup> enfant 20% de réduction pour le 3 <sup>e</sup> enfant 40% de réduction à partir du 4 <sup>e</sup> enfant

### 3. SECTION BILINGUE ANGLAIS

L'école développe un projet d'enseignement bilingue en anglais, où les élèves de la Maternelle au CP bénéficient de **3 heures d'anglais obligatoires par semaine**, enseignées par un professeur natif anglophone. Ce projet se poursuivra jusqu'en CM2, au fur et à mesure de l'avancée des élèves qui en bénéficient.

Le collège commence une section bilingue en classe de 6<sup>e</sup> à partir de la rentrée 2023, avec **6 heures d'anglais par semaine**, dont 1 heure d'Humanités (Philosophie, Hist-Géo, Vivre ensemble), enseignées par un professeur natif anglophone. Seuls les élèves inscrits dans cette section bénéficient de ce type d'enseignement.

	Niveaux	Forfait annuel	Mensualisation sur 10 mois de septembre 2023 à juin 2024
<b>Ecole</b>	De la Maternelle au CP	160€ /an	<b>16€ /mois</b>
<b>Collège</b>	Classe de 6 <sup>e</sup>	180€ /an	<b>18€ /mois</b>

### 4. FRAIS DE SERVICE DE RESTAURATION :

#### Pour les élèves demi-pensionnaires :

Les frais de restauration se décomposent en :

- 1- **Un abonnement restauration** qui représente les frais fixes (investissements, matériel, énergie, personnel de service et de surveillance) d'un montant de :
  - 295 €/an pour un élève de l'école,
  - 320 €/an pour un élève du collège.

➔ L'abonnement restauration (DP) est intégré à la facture annuelle.

- 2- **Les tickets repas**, qui représentent des frais variables (nourriture) pour un montant de :
  - 4,70 € / repas pour un élève de l'école
  - 4,90 € / repas pour un élève du collège

➔ Les tickets repas (DP) sont à régler au préalable en ligne par Carte Bancaire directement sur votre accès EcoleDirecte, via un paiement sécurisé auprès de notre banque



### Pour les élèves externes :

Pour les élèves n'ayant pas choisi le régime de demi-pension, tout repas sera facturé :

- 7,90 € /repas pour un élève de l'école
- 8,10 € /repas pour un élève du collège

➔ Les tickets repas (**Externe**) sont à régler au préalable en ligne par Carte Bancaire directement sur votre accès EcoleDirecte, via un paiement sécurisé auprès de notre banque   BANQUE POPULAIRE

### Les P.A.I. :

Pour les élèves bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), seul l'abonnement restauration qui représente les frais fixes (investissements, matériel, énergie, personnel de service et de surveillance) sera dû :

- 295 €/an pour un élève de l'école,
- 320 €/an pour un élève du collège.

➔ L'abonnement restauration (**PAI**) est intégré à la facture annuelle.

### Changement de régime :

Tout changement de régime ne pourra se faire uniquement à titre exceptionnel et en respectant un certain formalisme, à savoir :

- Le changement de régime ne peut intervenir qu'à la fin de chaque trimestre :
  - Soit en faire la demande avant le 15 novembre uniquement pour un changement effectif le 1<sup>er</sup> décembre,
  - Soit en faire la demande avant le 15 février uniquement pour un changement effectif le 1<sup>er</sup> mars,
- À condition d'en avoir fait la demande par mail via Ecoledirecte (comptabilité familles) ou à l'adresse [compta.familles@assomption-mtp.fr](mailto:compta.familles@assomption-mtp.fr)
- Aucun autre changement de régime ne sera possible.

### Carte de restauration et de sortie :

Une carte de restauration et de sortie sera remise à chaque élève en début d'année **gratuitement**. En cas de perte ou de changement de régime, des frais de réfection d'une nouvelle carte seront facturés à hauteur de **12€/carte rééditée**.

## 5. PERISCOLAIRE

### Ecole :

Les élèves peuvent arriver à partir de 7h30 ; ils bénéficient gratuitement d'un accueil jusqu'à 8h20. Les cours se terminent à 16h45 ; une garderie et une étude dirigée sont organisées jusqu'à 18h30 du lundi au vendredi, excepté le mercredi.

Les frais périscolaires se décomposent en :

1- **Un abonnement périscolaire** d'un montant de :

- 240 €/an pour un élève de l'école.

➔ L'abonnement périscolaire est intégré à la facture annuelle.

2- **Le ticket périscolaire**, d'un montant de :

- 2,90 €/garderie ou étude pour un élève de l'école

➔ Les tickets périscolaires **réguliers** sont à régler au préalable en ligne par Carte Bancaire directement sur votre accès EcoleDirecte, via un paiement sécurisé auprès de notre banque   BANQUE POPULAIRE

Pour les élèves n'ayant pas choisi l'abonnement périscolaire, le ticket occasionnel sera facturé :

- 7,90 €/garderie ou étude dirigée

➔ Les tickets périscolaires **occasionnels** sont à régler au préalable en ligne par Carte Bancaire directement sur votre accès EcoleDirecte, via un paiement sécurisé auprès de notre banque   BANQUE POPULAIRE

**L'inscription se fait pour l'année scolaire complète.**

L'ensemble peut être déduit des impôts pour les enfants de moins de 6 ans.

### Collège :

Les élèves peuvent arriver à partir de 7h45. Les cours commencent à 8h10 jusqu'à 16h50 selon l'emploi du temps. Une étude surveillée est organisée gratuitement jusqu'à 17h50.

## 6. CASIERS

Les élèves du collège peuvent louer un casier à l'année, afin d'y mettre leurs affaires scolaires. La location est de **22€ par an, par élève et pour l'année scolaire complète**. La demande est à faire directement auprès du bureau de la Vie Scolaire, dès la rentrée car le nombre de casiers est limité.

## 7. IPAD pour les collégiens de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>

Dans le cadre du projet numérique de l'établissement, certains niveaux scolaires sont dotés d'un Ipad, faisant l'objet d'une convention spécifique que les parents signent à la rentrée.

Le pack numérique comprend :

- La location de l'Ipad neuf avec option d'achat en fin de 3<sup>e</sup>
- L'étui de protection et le chargeur
- Une assurance casse et vol (franchise de 80€ maximum)
- Les applications pédagogiques et livres numériques
- Le logiciel de sécurisation d'utilisation et de connexion au serveur Assomption
- La maintenance de l'Ipad

Le tarif du pack numérique est de :

- **19€/mois sur 10 mois** pendant 4 ans

Une **caution de 100€** est demandée sur la facture annuelle pour chaque collégien **nouvellement équipé d'un Ipad**. Cette caution sera restituée à l'issue de la période de location.

## 8. FRAIS ANNEXES

Les frais annexes, facturés en plus des frais de scolarité, peuvent concerner :

- Les projets, sorties et voyages scolaires
- Les activités (Concours Cambridge, concours Mathématiques, etc.)
- Les cahiers d'activités remis à votre enfant à la rentrée (30€ en moyenne)
- Les fournitures pour les classes de maternelle (35€ en moyenne)

➔ Les activités et projets sont à régler au préalable en ligne par Carte Bancaire directement sur votre accès EcoleDirecte, via un paiement sécurisé auprès de notre banque   BANQUE POPULAIRE

➔ Les paiements des voyages sont à régler au préalable en amont dudit voyage en suivant les modalités qui seront communiquées aux familles concernées en cours d'année.

## 9. COTISATION APEL :

L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) est un mouvement national qui s'inscrit dans le cadre du projet de l'enseignement catholique. Il défend auprès de l'Etat et des Collectivités territoriales, le caractère propre de l'enseignement catholique et participe aux propositions d'améliorations du système éducatif. L'APEL participe activement à la vie de l'établissement. Elle anime, entre autres, la fête de l'établissement, la bibliothèque, l'accueil café à la rentrée, les parents délégués, etc. Pour la soutenir, vous pouvez adhérer à l'association en réglant la cotisation et/ou en donnant de votre temps pour les manifestations organisées.

Le montant de la cotisation annuelle est de **27€/famille quel que soit le nombre d'enfants dans l'établissement**. Il comprend les services des APEL nationales, régionales, départementales et locales mais également l'abonnement au journal « Famille et Education ».

Votre cotisation annuelle pourra être ramené à 11€/famille si vous justifiez, uniquement par mail à [apel.assomption.montpellier@gmail.com](mailto:apel.assomption.montpellier@gmail.com) que l'ainé est scolarisé au sein d'un autre établissement catholique d'enseignement avant le 15 septembre 2023.

Si vous ne souhaitez pas y adhérer, vous devez en faire la demande par écrit avant le 15 septembre 2023 à l'adresse [apel.assomption.montpellier@gmail.com](mailto:apel.assomption.montpellier@gmail.com)

## 10. MODALITES DE REGLEMENT :

**Nous privilégions le paiement par prélèvement automatique sur 10 mois, de septembre à juin.**

	Comment faire ?
<b>Prélèvement Automatique</b>	Ce choix de règlement se fait : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directement sur votre accès EcoleDirecte (onglet paiement), en saisissant votre RIB,</li> <li>• Ou en transmettant le mandat de prélèvement SEPA ci-joint dûment complété et accompagné de votre RIB.</li> </ul>
<i>Dans le cas contraire, le paiement ne pourra se faire uniquement par</i> <b>Carte Bancaire</b>	Ce choix de règlement se fait : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directement sur votre accès EcoleDirecte, via un paiement sécurisé auprès de notre banque  BANQUE POPULAIRE</li> <li>• Ou en vous rendant à la comptabilité des familles (située sur le site du collègue)</li> </ul>

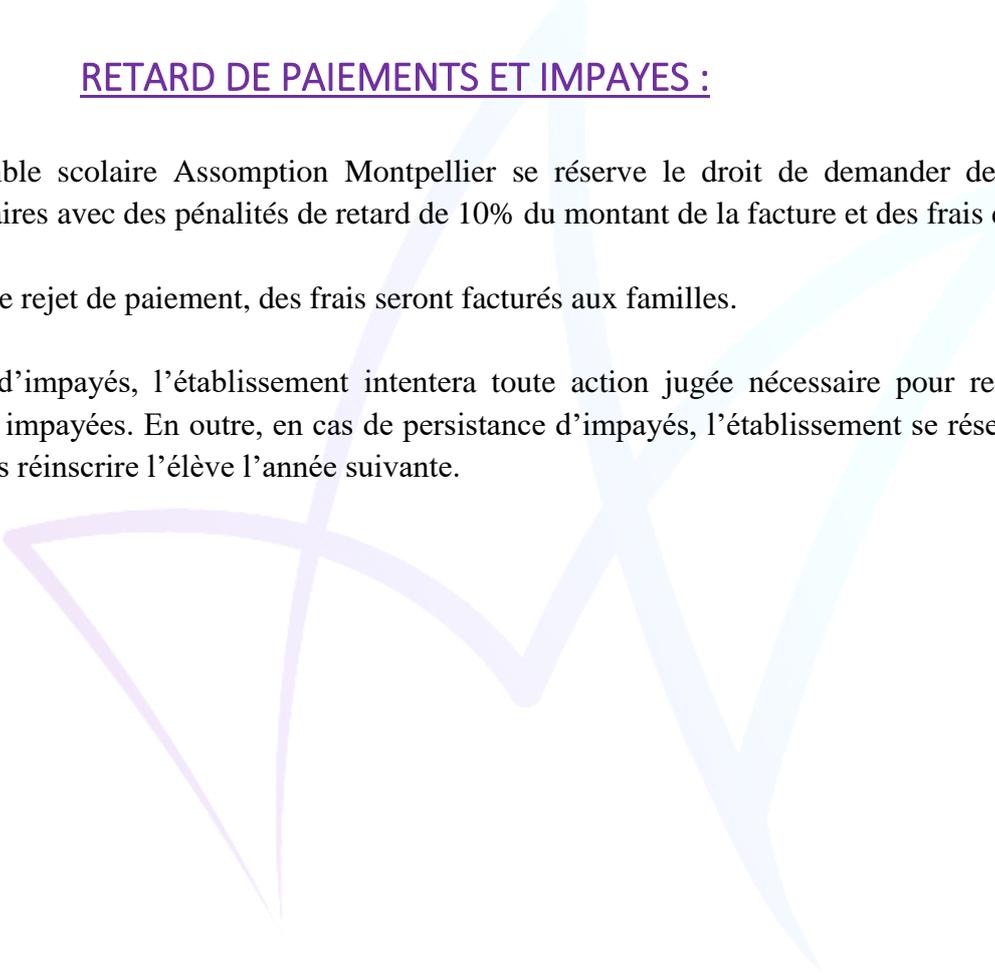
L'ensemble scolaire Assomption est habilité à recevoir les élèves boursiers de l'Education Nationale et à adapter les frais de contributions des familles en conséquence.

## 11. RETARD DE PAIEMENTS ET IMPAYES :

L'ensemble scolaire Assomption Montpellier se réserve le droit de demander des frais aux retardataires avec des pénalités de retard de 10% du montant de la facture et des frais de relance.

En cas de rejet de paiement, des frais seront facturés aux familles.

En cas d'impayés, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas de persistance d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.



Ensemble Scolaire  
**ASSOMPTION**  
Montpellier

## 12. LE MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

### MANDAT de Prélèvement SEPA

#### Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

<p><b>Mandat de prélèvement SEPA</b></p> 		<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez <b>AGEA ASSOMPTION</b> à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de <b>AGEA ASSOMPTION</b>. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.</p>	
<p><b>Débitueur</b></p> <p>Identifiant du créancier (ICS) : FR16100205362</p>		<p><b>Créancier</b></p>	
<p>Votre Nom _____</p>		<p>AGEA ASSOMPTION _____</p>	
<p>Votre adresse _____</p>		<p>24 rue du Carré du Roi _____</p>	
<p>CP/Ville _____</p>		<p>CS 19017 _____</p>	
<p>France _____</p>		<p>France _____</p>	
<p>IBAN _____</p>		<p>Paiement : <input checked="" type="checkbox"/> Récurrent/répétitif <input type="checkbox"/> Ponctuel</p>	
<p>BIC _____</p>		<p>Le : _____</p>	
<p>A _____</p>		<p>Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>	
<p>Signature : _____</p>		<p><b>Veillez compléter tous les champs du mandat.</b></p>	
 <p><b>Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB</b></p>			
<p>A nous retourner dûment complété</p>			